

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Incarcération de Me Mezui Mba : conformément aux dispositions selon le procureur de Port-Gentil

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

Le procureur de Port-Gentil, Léandre N'wompahouin, n'a pas tardé à réagir à la sortie du conseil de l'ordre des avocats du barreau du Gabon. Une organisation qui dénonce, dans une vidéo publiée sur les réseaux sociaux, le non-respect de la procédure qui a conduit à l'incarcération notamment de Me Irénée Mezui Mba, avocat au barreau du Gabon, le mercredi 9 mars dernier.

Dans son propos, le maître des poursuites a indiqué avoir, conformément aux dispositions combinées des articles 70 et 83 de la loi 013 2014 du 7 janvier 2015, fixant

le cadre d'exercice de la profession d'avocat en République gabonaise, saisi le bâtonnier via son représentant local, Me Solange Yenou, le 7 mars 2022. De même pour le procureur général près la Cour d'appel judiciaire de Port-Gentil. Mieux, Léandre N'wompahouin a fait savoir que ce n'est pas la première fois qu'une telle procédure est enregistrée dans son tribunal. " Effectivement, nous avons déjà connu ce genre de procédure. Il y a quelques mois, nous avons été saisis d'une plainte à l'encontre d'un avocat inscrit au barreau du Gabon, et nous avons procédé de la même façon ".

Quoi qu'il en soit, les avocats ont décidé de ne pas prendre part à la session criminelle tant que leur

collègue sera incarcéré.

En rappel, courant janvier 2022, la Société gabonaise de raffinage (Sogara) a déposé une plainte au parquet de Port-Gentil, pour des faits d'escroquerie contre Me Charles Hubert Ranozinot, huissier de justice.

En effet, sur ordonnance de référé de la Cour d'appel judiciaire locale, rendu le 25 février 2020, la Sogara devait payer le montant de 47 millions 954 mille 839 francs à un collectif d'ex-employés de Sodexo.

Seulement, les manœuvres supposées de Me Mezui Mba et de

son ami d'enfance, Walburge Gontran Nguema Omvane, un pseudo avocat, ainsi que de Me Charles Hubert Ranozinot, huissier instrumentaire dans cette affaire, auraient permis au trio de prélever un montant de 719 millions de francs à la Sogara. Lors de son interrogatoire, le 8 mars 2022, Me Mezui Mba aurait pourtant reconnu les déclarations faites par l'huissier instrumentaire, selon lesquelles il aurait agi sur ses instructions. L'avocat d'Appel à agir ayant, par ailleurs, reconnu sa complicité avec le faux avocat.



Photo: Christelle Ntsame

Le procureur Léandre N'wompahouin.

Mouilla : un ancien gendarme en prison pour viol

F.N
Mouilla/Gabon

JEAN-JACQUES Lieutenant, un gendarme à la retraite, âgé de 60 ans, a été inculpé pour avoir abusé sexuellement d'une mineure de moins de 18 ans. Une infraction prévue et punie par l'article 256 du Code de procédure pénale gabonais. Selon une source proche du dossier, les faits se sont déroulés le 27 février dernier, à Mangui, un quartier du 2e arrondissement de Mouilla. Le mis en cause, de retour de forêt, s'est rendu au domicile familial de sa victime dont il est le voisin. Son épouse étant absente, il demande à l'adolescente de venir lui préparer un repas. Peu de temps après, Jean-Jacques Lieutenant demande aussi à la fille de lui dresser le lit. Cette dernière qui ne se doute de rien, d'autant qu'elle appelle affectueusement le monsieur papy, s'exécute. L'ancien gendarme boucle soudainement la chambre à clé et abuse sexuellement d'elle. Après avoir satisfait sa libido, le bourreau présumé offre à sa victime un téléphone portable et la modique somme de 2 000 francs. Histoire d'acheter son




Photo: Felicien Ndongo

Jean-Jacques Lieutenant, le présumé violeur.

silence. Sauf que cette dernière regagne son domicile en larmes. Toute chose qui attire l'attention de ses parents, à qui elle raconte sa mésaventure.

La plainte déposée par les parents de la victime conduit à l'interpellation du mis en cause par les éléments de la Sûreté urbaine du commissariat de police de Mouilla. Lors de son audition, le pandore à la retraite reconnaîtra les faits. Présenté devant le procureur de la République, il a ensuite été placé sous mandat de dépôt, le 28 février dernier, à la prison centrale de Mouilla, pour présomption de viol sur mineure de moins de 18 ans.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Libreville, le 11 mars 2022

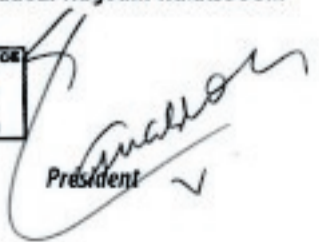
Alerte sur de possibles escroqueries et autres actes malveillants commis au nom de la COSUMAF

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) a été amenée à constater l'existence et la circulation d'un document présentant les résultats d'un appel à candidature erroné, portant sur la « sélection d'un Directeur Sous-Régional » de l'institution. Ce document met en scène une prise de fonction de ce « Directeur Sous-Régional » incluant des réunions avec la COSUMAF, des autorités nationales du Gabon et du Cameroun et des autorités communautaires qui pourraient être le prétexte à des tentatives d'escroquerie ou d'extorsion de fonds.

Le document, revêtu à tort des logos de la COSUMAF et de la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (C.E.E.A.C.) est un faux tout comme le chronogramme de l'installation dudit Directeur Sous-Régional.

La COSUMAF met en garde le public en général, et les acteurs du marché financier de l'Afrique centrale en particulier sur la gravité de ces comportements qui conduisent à jeter le discrédit sur l'autorité de régulation et sur le marché financier régional. La COSUMAF invite en conséquence le public et les acteurs du marché à faire preuve de prudence et à dénoncer les auteurs de ces actes malveillants.

L'Ambassadeur Nagoum YAMASSOUM



Président

À PROPOS DE LA COSUMAF La COSUMAF, Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale, organe communautaire créé dans le cadre de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC) est l'autorité de tutelle et de contrôle du marché financier de la CEMAC. Ce marché concerne tous produits et transactions de placement et services financiers non bancaires offerts au public ou mis à la disposition des opérateurs économiques et faisant appel public à l'épargne, ainsi que toutes personnes publiques ou privées en charge de la bonne exécution desdites transactions. La COSUMAF veille ainsi à la protection de l'épargne investie en valeurs mobilières et autres instruments financiers, à l'information des investisseurs, au bon fonctionnement du marché.

CONTACT PRESSE
fbimogo@cosumaf.org
(+241) 074219953

À Avenue Savorgnan de Brazza, Libreville - Gabon ☎ B.P. 1724 ☎ (+241) 011747589 🌐 www.cosumaf.org 📧 info@cosumaf.org